

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-11-167-CAB

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : SOUTIEN AUX VICTIMES DES INONDATIONS DE LA RÉGION DE VALENCE EN ESPAGNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF)

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 19 novembre 2024

Pour extrait certifié

conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

[Signature]

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DECKE procuration à M. DUBERT
Mme LE GALL procuration à Mme LALANNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	33

Monsieur le Maire expose,

La région de Valence en Espagne a été frappée par des inondations d'une ampleur sans précédent, causant la mort de plus de 200 personnes, des dizaines de disparus toujours à ce jour et des destructions inouïes.

Les besoins en urgence sont immenses :

- **Recherche des personnes disparues et soutien logistique** : Les efforts se concentrent sur la localisation et l'identification des victimes qui nécessitent pour sécurité civile et



les militaires espagnols des équipements supplémentaires pour accéder aux zones isolées ou dangereuses, en particulier dans les rues obstruées par les débris et les véhicules renversés,

- **Logement et hébergement temporaire** : Des milliers de personnes se retrouvent sans abri. Les autorités locales et nationales ont besoin de solutions d'hébergement d'urgence, comme des centres temporaires, ainsi que de tentes et d'abris pour les familles sans domicile. Cette assistance est cruciale pour éviter des conditions d'hygiène et de santé dégradées,
- **Alimentation et eau potable** : L'accès aux produits de première nécessité, tels que l'eau potable, la nourriture, les vêtements, et les kits d'hygiène est un besoin tout aussi immédiat. De nombreuses infrastructures d'eau ont été endommagées, et les communautés nécessitent des unités de purification de l'eau et des points de distribution alimentaire
- **Soutien psychologique** : Face à l'ampleur de la catastrophe, les survivants ont besoin d'un soutien psychologique pour les aider à gérer le traumatisme lié aux pertes humaines et aux bouleversements matériels. Des équipes spécialisées sont demandées pour offrir un accompagnement psychologique d'urgence.
- **Nettoyage et reconstruction des infrastructures** : Le déploiement de matériels lourds et de main-d'œuvre est indispensable pour dégager les routes, enlever les débris et réparer les infrastructures critiques, comme les hôpitaux, écoles, et réseaux d'assainissement.

Monsieur le Maire a immédiatement exprimé, au nom du Conseil municipal, toute sa solidarité au peuple espagnol. Il propose que la Ville de Tarnos réponde à la sollicitation du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), qui est une organisation spécialisée dans les interventions d'urgence en réponse aux catastrophes, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine. Créé et composé de sapeurs-pompiers, le GSCF s'est très rapidement déployé dans la région de Valence.

En plus du secours immédiat de sauvetage, il fournit aussi actuellement des services essentiels, comme l'approvisionnement en nourriture, eau potable et équipements médicaux. Monsieur le Maire propose que La Ville de Tarnos apporte concrètement sa solidarité à la population sinistrée de la région de Valence en attribuant une subvention exceptionnelle de 2000 euros au GSCF.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2121-29 et L.1115-1,

Considérant la situation humanitaire catastrophique, et plus particulièrement sanitaire et médicale, dans laquelle se trouve la population de Valence,

DÉLIBÈRE

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'aide d'urgence «Valence et sa région», de 2000 euros au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 040-214003121-20241119-2024_11_167-DE



DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr